

LES INSTANCES

Référence : règlement intérieur

Prépare et exécute

PRÉSIDENT

Organe exécutif : prépare et exécute les délibérations du conseil

CONSEIL EXÉCUTIF

Président + 30 vice-présidents délégués :
élus à qui le président a délégué une partie de ses fonctions

6 COMMISSIONS PERMANENTES THEMATIQUES

Finances moyens généraux

Cadre de vie

Aménagement

Action économique

Enfance jeunesse culture

Ruralités

Elles examinent les dossiers soumis au conseil.

Tous les élus communautaires et communaux peuvent y participer.
Chaque conseiller communautaire est membre titulaire d'une commission.

Décide

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

95 élus communautaires

BUREAU

41 élus communautaires

Prend des décisions par délégation du conseil

CONFÉRENCE DES MAIRES

59 maires
Consultative

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

60 membres de la société civile
Consultatif